



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de François BOURROUX, Maire.

Date de convocation : 06 avril 2021

Présents : F. ARVIS, C. BAYLE, C. BOUILLIER, F. BOURROUX, S. CHAMPSEIX, M. LEOCADIO, J.J. HOFFNUNG,.

Absents : C. ALVES pouvoir à F. BOURROUX, M. CAILLAUD pouvoir à F. ARVIS, P. CHAUVOT pouvoir à J.J. HOFFNUNG, F. VIGNE pouvoir à C. BAYLE.

Secrétaire de séance : est nommé(e) secrétaire de séance C. BAYLE.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures quarante minutes.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mars 2021

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le conseil municipal, doit être dressé. Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 a été adressé par courriel aux membres du conseil municipal. **Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021.

Ordre du jour

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : « **TARIFS du Service des Eaux** ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité des membres présents** cet ajout à l'ordre du jour qui se présente ainsi :

- 1- Demande de subvention et modification du plan de financement - Agrandissement du cimetière Phase 1.**
- 2- Demande de subvention et modification du plan de financement - Travaux accessibilité PMR maison communale.**
- 3- Demande de subvention et modification du plan de financement - Phase 2 aménagement du camping de Tarnac.**
- 4- Demande de subvention et modification du plan de financement - Réaménagement de la mairie avec mise aux normes ERP.**
- 5- Approbation des comptes de gestion du Budget Principal et du Service des Eaux – Exercice 2020**
- 6- Vote du compte administratif du Service des Eaux- Exercice 2020**
- 7- Affectation des Résultats du Service des Eaux**

8- Vote du compte administratif du Budget Principal- Exercice 2020

9- Affectation des Résultats du Budget Principal

10- Vote des taux d'imposition- Exercice 2021

11- Prestations du Budget Principal facturées aux budgets du Service des Eaux et du CCAS – Exercice 2021

12- Vote du budget primitif du Service des Eaux – Exercice 2021

13- Vote du budget primitif du Budget Principal – Exercice 2021

14- Tarifs du Service des Eaux

15-Question diverses

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour présenté ci-dessus.

Séance

1- Demande de subvention et modification du plan de financement - Agrandissement du cimetière Phase 1.

Point non délibéré, car il n'y a pas de modification du plan de financement pour ce projet.

2- Demande de subvention et modification du plan de financement - Travaux accessibilité PMR maison communale.

Délibération n° 2021-28

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les remarques des services de l'État sur les taux et les critères de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il est donc nécessaire de modifier le taux DETR et de reprendre une délibération pour annuler et remplacer la délibération n° 2021-18 du 29 mars 2021. Le projet doit permettre la mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) pour la maison communale.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le dossier de demande de subvention auprès services de l'État sur les taux et les critères de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), a été déposé le 26 février 2021.

Pour compléter ce dossier, il est nécessaire de prendre une délibération validant le plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire indique qu'étant donné qu'il y a quatre projets déposés pour la DETR et qu'il faut les prioriser, ce projet a été positionné en priorité 2.

Le coût prévisionnel (études et travaux) s'élève à la somme de : 18 868,44 € HT soit 22 642,13 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet pour l'année 2021
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2021

- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de conseil départemental

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE

- d'approuver le projet retenu pour l'année 2021 en priorité 2: Travaux accessibilité PMR maison communale, pour un montant de 18 868,44 € HT;
- de demander M. Le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR);
- de demander au conseil départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention.
- Le financement est arrêté comme suit:

DETR (45%)	8 490,80 €
Conseil départemental (25%)	4 717,11 €
Fonds libres	5 660,53 €
TOTAL HT	18 868,44 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération ;
- Que le Conseil municipal précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans les délais de validité de l'arrêté de subvention ;
- de demander à Monsieur le Maire d'inscrire la dépense au budget.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-18 du 29 mars 2021

3- Demande de subvention et modification du plan de financement - Phase 2 aménagement du camping de Tarnac.

Délibération n° 2021-29

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les remarques des services de l'État sur les taux et les critères de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il est donc nécessaire de modifier le taux DETR et de reprendre une délibération pour annuler et remplacer la délibération n° 2021-19 du 29 mars 2021. Le projet doit permettre la mise aux normes électriques, les sanitaires, l'entrée et aussi l'obtention de la classification 2 étoiles.

Monsieur le Maire indique qu'étant donné qu'il y a quatre projets déposés pour la DETR et qu'il faut les prioriser, ce projet a été positionné en priorité 3.

Le coût prévisionnel (études et travaux) s'élève à la somme de : 61 516,15 € HT soit 73 819,38 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet pour l'année 2021
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2021
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de conseil départemental

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE

- d'approuver le projet retenu pour l'année 2021 en priorité 3: Phase 2 aménagement du camping de Tarnac, pour un montant de 61 516,15 € HT;
- de demander M. Le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR);
- de demander au conseil départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention.
- Le financement est arrêté comme suit:

DETR (35%)	21 530,65 €
Conseil départemental (20%)	12 303,23 €
Fonds libres	27 682,27 €
TOTAL HT	61 516,15 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération ;
- Que le Conseil municipal précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans les délais de validité de l'arrêté de subvention ;
- de demander à Monsieur le Maire d'inscrire la dépense au budget.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-19 du 29 mars 2021

4- Demande de subvention et modification du plan de financement - Réaménagement de la mairie avec mise aux normes ERP.

Point non délibéré, car il n'y a pas de modification du plan de financement pour ce projet.

5- Approbation des comptes de gestion du Budget Principal et du Service des Eaux – Exercice 2020.

Délibération n° 2021-30

M. le Maire rend compte au conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été

prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020**,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice **2020** par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Le conseil municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve les dispositions ci-dessus.

6- Vote du compte administratif du Service des Eaux- Exercice 2020.

Délibération n° 2021-31

Sous la présidence de C. BOUILLIER, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget du Service des Eaux de l'exercice **2020**, dressé par Monsieur François BOURROUX, Maire, s'établissant ainsi :

LIBELLES	REALISATIONS	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	41 048,77 €	7 914,04 €
Recettes de l'exercice	65 777,05 €	23 061,68 €
Résultat de l'exercice	24 728,28 €	15 147,64 €
Résultat antérieur reporté	120 788,63 €	160 448,80 €
Résultat de clôture	145 516,91 €	175 596,44 €

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Receveur Municipal,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** le compte administratif du Budget du Service des Eaux **2020**, tel présenté ci-dessus.

7- Affectation des Résultats du Service des Eaux.

Délibération n° 2021-32

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice **2020**, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 120 788,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté 160 448,80 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2020

SOLDE d'exécution de l'exercice 15 147,64 €
SOLDE d'exécution cumulé 175 596,44 €

RESTES A REALISER (section investissement) au 31/12/2020

Dépenses d'investissement 0,00 €
Recettes d'investissement 0,00 €
Solde 0,00 €

EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2020

Rappel du solde d'exécution cumulé 175 596,44 €
Rappel du solde des restes à réaliser 0,00 €
Excédent de financement 175 596,44 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 24 728,28 €
Report 120 788,63 €
Total à affecter 145 516,91 €

Décide, à **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement c/1068 0,00 €
2) Affectation complémentaire en "réserves" c/1068 0,00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (R002) 145 516,91 €
TOTAL 145 516,91 €

8- Vote du compte administratif du Budget Principal- Exercice 2020.

Délibération n° 2021-33

Sous la présidence de C. BOUILLIER, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Principal de l'exercice **2020**, dressé par Monsieur François BOURROUX, Maire, s'établissant ainsi :

LIBELLES	REALISATIONS	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	604 587,19 €	661 508,03 €

Recettes de l'exercice	801 715,46 €	379 207,13 €
Résultat de l'exercice	197 128,27 €	-282 300,90 €
Résultat antérieur reporté	500 215,37 €	94 485,48 €
Résultat de clôture	697 343,64 €	-187 815,42 €

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Receveur Municipal,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** le compte administratif du Budget Principal **2020**, tel présenté ci-dessus.

9- Affectation des Résultats du Budget Principal.

Délibération n° 2021-34

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice **2020**,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	500 215,37 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	94 485,48 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2020

SOLDE d'exécution de l'exercice	-282 300,90 €
SOLDE d'exécution cumulé	-187 815,42 €

RESTES A REALISER (section investissement) au 31/12/2020

Dépenses d'investissement	227 325,00 €
Recettes d'investissement	180 908,00 €
Solde	-46 417,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2020

Rappel du solde d'exécution cumulé	-187 815,42 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-46 417,00 €
Besoin de financement	-234 232,42 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	197 128,27 €
Report	500 215,37 €
Total à affecter	697 343,64 €

Décide, à **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement c/1068	234 232,42 €
2) Affectation complémentaire en "réserves" c/1068	0.00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (R002)	463 111,22 €
TOTAL	697 343,64 €

10- Vote des taux d'imposition- Exercice 2021.

Délibération n° 2021-35

Au travers de la loi de finance de 2020, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2021 par les communes doivent maintenant intégrer le taux départemental. Il est à noter que le taux départemental était distinct et n'intégrait pas le taux communal, il laissera donc place à un taux global Commune plus Département.

Le taux départemental communiqué par l'inspecteur des finances publiques de la Corrèze à intégrer en complément est donc de 21.35 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition de **2020** de la commune pour l'année **2021** soit :

	Taux Communale	Taux départemental	Taux Communal TFPB
Taxe foncière pour les propriétés bâties	18,09 %	21,35 %	39,44 %

Taxe foncière pour les propriétés non bâties 111.79 %

Ces 2 taxes devraient générer une recette en ligne 731 du Budget Principal.

Après avoir entendu ce jour la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la totalité de la décision en matière de taux d'imposition pour l'année 2021, comme indiqué ci-dessus.

11- Prestations du Budget Principal facturées aux budgets du Service des Eaux et du CCAS – Exercice 2021.

Délibération n° 2021-36

Le budget du CCAS et le budget du Service des Eaux comportent des prestations communales de personnel.

Ces prestations sont facturées aux budgets du CCAS et du Service des Eaux suivant les montants récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces prestations.

Nature de la dépense	Montant du Budget Principal		Quote-part CCAS		Quote-part Service des Eaux	
Charges de personnel titulaire	c/6411	144 000 €	c/64111	20 500 €	c/6410	3 575 €
Charges de personnel non titulaire	c/6413	52 308 €	c/64131	18 400 €		
Charges sociales	c/6450	83 727 €	c/6451	16 700 €	c/6450	1 870 €
Total des dépenses à inscrire aux budgets annexes				55 600 €	5 445 €	
Total des recettes à inscrire au budget principal				61 045 €		

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ces prestations.

12- Vote du budget primitif du Service des Eaux – Exercice 2021.

Délibération n° 2021-37

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- vote le budget primitif 2021 du Service des Eaux qui **s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 210 317.95 €** et **s'équilibre pour la section d'investissement avec 354 291.64€ en dépenses et en recettes.**

13-Vote du budget primitif du Budget Principal – Exercice 2021.

Délibération n° 2021-38

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- vote le budget primitif 2021 du Budget Principal qui **est en sur équilibre pour la section de fonctionnement avec 1 126 105.02 € en recettes et 894 072.60 € en dépenses.**

- vote pour la section investissement du Budget Principal 2021 qui **s'équilibre avec 919 683.16 € en dépenses et en recettes.**

14- Tarifs du Service des Eaux.

Délibération n° 2021-39

La commune de Tarnac n'a pas effectué d'augmentation tarifaire sur les différentes prestations du Service des eaux depuis le 24/04/2014.

Afin de répondre au critère d'éligibilité aux aides de financement pour les projets concernant l'eau potable (facturation minimale de 1.5€ ht/m³ redevance comprises), la commune augmente donc de 1.67% les tarifs en vue de rattraper l'écart constaté à ce jour (1.68€ ttc constaté 2020 contre 1.80€ ttc minimum).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide les tarifs suivants de l'ensemble du Service des Eaux, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

EAU

- Abonnement annuel	85.00 €
- Consommation / m ³	1.22 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Abonnement annuel	25.00 €
- Consommation / m ³	0.305 €

CHANGEMENT DE COMPTEUR..... 150.00 €

Le coût de changement de compteur est à la charge de l'abonné lorsque celui-ci est responsable de sa détérioration (gel par exemple...).

COÛT DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le coût des travaux de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement est à la charge des usagers.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2014-31 du 24 avril 2014.

15- Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Maire

François BOURROUX